

A l'attention de :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Monsieur CHARLIER Christophe, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LEPOUTRE Jules, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Monsieur REIS Patrice, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame Pauline TÜRK

Doctorants élus :

Madame DIELEN Ilona , Monsieur ELIDRISSI Rayane , Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur MALAFRONTÉ Olivier, Madame PRIGENT

Représentants Socio-économiques

Madame MAGARO Patrizia

Personnel administratif :

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Membre invité :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Nice, le 19/04/2024

Chers membres du conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

**Le 18 avril 2024
de 17h30 à 19h45
en présentiel dans la salle de conseil de l'ED DESPEG et en visio-conférence zoom**

Etaient présents en personne ou en visioconférence :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame NICOUDE Florence (représentante Mme TURK) Monsieur REIS Patrice, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur VENTURA Daniel (représentant M. LEPOUTRE) , Madame DIELEN Ilona, Monsieur ELIDRISSI Rayane, Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur MALAFRONTÉ Olivier, Madame MAGARO Patrizia, Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Etaient excusées :

Monsieur CHARLIER Christophe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Madame, Madame PRIGENT Gwenaelle, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan

La séance commence à 17h30.

Ordre du jour :

1. Lancement des CSID (Comité de Suivi Individuel du Doctorant) et rappel calendrier
2. Point *Doctoriales* du 31 Mai 2024
3. Choix des dates pour le concours des contrats doctoraux 2024
4. Demande de rattachement d'une chercheuse HDR en économie du Laboratoire international associé (LIA) ROSPE à l'ED DESPEG
5. Dossiers Individuels devant être examinés en conseil
6. Renouvellement de la Direction de l'Ecole Doctorale
7. Questions diverses

1.Lancement des CSID (Comité de Suivi Individuel du Doctorant) et rappel calendrier

Madame Flora Bellone, directrice de l'ED-DESPEG rappelle le calendrier et les règles générales des réunions du CSID. Ces réunions doivent se dérouler **entre mi-mai et mi-juillet** afin que les doctorants puissent déposer leur demande d'autorisation d'inscription avant le 30/09/2024.

Mme Bellone propose d'alléger le formulaire du rapport du comité de suivi afin de faciliter sa rédaction. Elle propose d'abord de simplifier la section 4 relative au recensement des formations suivies par le doctorant dans la mesure où le doctorant doit joindre une impression du portfolio ADUM qui recense ces formations. Elle propose ensuite que la section 6 de retranscription de l'entretien par le référent du comité puisse être rédigée sur un format libre. Les questions inclues dans la version actuelle du rapport d'entretien seront reportées en annexe comme guide seulement.

Les représentants des doctorants se disent favorables à ces modifications. Ils alertent le conseil sur un autre point de vigilance. Il serait possible que certains doctorants n'osent pas faire état des difficultés qu'ils rencontrent vis-à-vis de leurs encadrants. Ces derniers craindraient que la réponse OUI à la question « *Le ou la Doctorante est-il/elle exposé-e à des risques psychosociaux ? Subit-il ou subit-elle du harcèlement, des discriminations, des violences et en particulier des violences sexistes et sexuelles ou des agissements sexistes ?* », suivie de la communication du rapport du comité à la direction de thèse, les mettent dans une situation délicate. Pour pallier à cette inquiétude, la direction de l'ED propose que le référent du comité du suivi communique au Doctorant seulement (et non pas à la direction de thèse) son rapport signé. Par ailleurs conformément à ce qui est déjà en vigueur, le référent du comité doit directement alerter la direction de l'Ecole Doctorale en cas de réponse OUI à la question sur les risques psychosociaux et le harcèlement.

Mme Krafft soulève la question du terme « encadrement » qui lui semble inapproprié, et demande de garder uniquement le terme « Directeur de thèse et codirecteur » Mme Bellone explique que le terme « encadrants » englobe le 100% de tous les encadrants qui peuvent inclure des personnes autres que les directeurs et co-directeurs de thèse.

Madame Krafft demande si les doctorants de première année de thèse qui se sont inscrits tardivement (après le mois de janvier) pourraient être dispensés d'organiser l'entretien avec leur comité de suivi de thèse dès la première année. Le Conseil est favorable à cette disposition exceptionnelle. Les doctorants de première année inscrits tardivement peuvent, s'ils le souhaitent, être dispensés de réunir leur comité de suivi dès cette première année. Ils doivent néanmoins choisir les membres du comité de suivi avant leur demande de réinscription au plus tard le 30 septembre 2024 et déposer sur ADUM, en lieu et place du rapport du comité de suivi de thèse, une note notifiant leur choix de ne pas réunir leur comité dès la première année et mentionnant l'accord de leur directeur de thèse.

Important :

- **A défaut de déclaration des membres du comité de suivi sur ADUM avant le 30/09/2024, le dossier de réinscription en deuxième année sera bloqué.**
- Le dépôt du rapport de CSID est obligatoire uniquement pour la demande de réinscription en thèse. **En conséquence, il n'est pas obligatoire pour les doctorants qui prévoient de soutenir leur thèse avant le 31/12/2024.**

2.Point Doctoriales du 31 Mai 2024

Les *Doctoriales* de l'ED -DESPEG, qui prennent chaque année la forme d'une Journée Interdisciplinaire Thématique, a été programmée pour vendredi 31 mai 2024, de 8h à 17h30 à la Villa Passiflores – Amphi Bonnacarrère.

Cette année le thème porte sur « *L'Inégalité : Objet d'Etude Transdisciplinaires en Sciences Sociales.* » Nous aurons l'honneur d'accueillir Mme Nathalie CHUSSEAU- Professeur à l'université de Lille1 – sciences Po. Madame Bellone présente le tableau des 9 communications proposées par nos doctorants, et demande aux membres du conseil d'encourager les doctorants de leurs laboratoires à y participer activement.

3.Choix des dates pour le concours des contrats doctoraux 2024

La Direction de l'ED informe le conseil qu'à la suite de l'arbitrage inter Ecoles Doctorales des contrats d'établissement (MESRI, DRVI) et compte tenu de la convention en vigueur avec SKEMA, l'ED DESPEG sera en mesure d'ouvrir **12 contrats doctoraux** pour le concours 2024.

Voici le calendrier qui a été retenu par le Conseil :

- Ouverture candidatures sur ADUM : le **lundi 3 juin 2024**
- Clôture dépôt candidatures via ADUM : **mercredi 26 juin 2024**
- Interclassement labos : **Vendredi 28 juin 2024 à midi** (remontée classement des unités de recherche et des fiches de sélection)
- Interclassement ED : **Lundi 1 juillet 2024 au matin**
- Auditions : **Mercredi 10 juillet 2024** (les candidats convoqués présenteront leur projet de thèse en présentiel. (La visioconférence peut être autorisée sous requête du candidat).

4. Demande de rattachement d'une chercheuse HDR en économie du Laboratoire international associé (LIA) ROSPE à l'ED DESPEG

Madame Nathalie HILMI, Directrice de Recherche au Centre Scientifique de Monaco (CSM) au sein de l'équipe Economie Environnementale, a sollicité un rattachement à l'ED DESPEG pour la codirection/cotutelle de la thèse doctorale d'un doctorant qui a commencé ses recherches en Tunisie à l'Université de Carthage, IHEC en décembre 2023. Cette thèse est financée par une bourse doctorale tunisienne.

Cette demande intervient dans le cadre de la convention cadre portant création du Laboratoire International Associé (LIA)-ROSPE signée entre Université Côte d'Azur et le Centre Scientifique de Monaco (CSM) en février 2020 pour une durée de 5 ans. Cette convention a pour objet de favoriser le développement de recherche communes mais aussi de permettre aux chercheurs HDR du CSM d'encadrer des thèses au sein des Ecoles Doctorales de UniCA. Des Thèses sont déjà en cours au sein d'autres Ecoles Doctorales, notamment l'ED SVS. Le rattachement de Madame HILMI à l'Ecole Doctorale DESPEG se ferait sans lien avec un laboratoire de recherche déjà associé à l'ED DESPEG mais directement au titre du LIA-ROSPE.

Le Conseil donne son accord de principe pour le rattachement Madame HILMI en qualité d'encadrante à l'Ecole Doctorale DESPEG, dans le cadre de la convention LIA-ROSPE. Madame BELLONE va se rapprocher de l'Etablissement (collège des études Doctorales) pour préciser la procédure par laquelle ce rattachement pourra être opéré en pratique sur la plateforme ADUM.

5. Dossiers Individuels devant être examinés en conseil

Deux dossiers individuels sont présentés au Conseil. Il s'agit de deux anciens doctorants de l'ED DESPEG en sciences économiques ayant interrompu leur thèse, il y a 18 ans pour l'un et 10 ans pour l'autre. Chacune de ces personnes a fait une démarche auprès de l'Ecole Doctorale DESPEG pour bénéficier d'une autorisation exceptionnelle de réinscription en vue d'une demande de soutenance. Pour chacun d'eux, la démarche est intervenue juste avant la date limite fixée par UniCA (13 janvier 2024) pour l'étude de ces requêtes exceptionnelles.

Une étude de la recevabilité de ces demandes par la direction de l'Ecole Doctorale a conduit à leur rejet en l'état le 16 février 2024 car les manuscrits de thèse étaient incomplets et que les fiches de désignation des membres du Jury, remplies par le directeur de thèse, Monsieur Albert MAROUANI, n'étaient pas conformes à la législation en vigueur. L'Ecole Doctorale a néanmoins laissé l'opportunité aux deux candidats de compléter leurs dossiers à condition que ces dossiers soient reçus au plus tard avant la date limite des réinscriptions administratives à UniCA au titre de l'année 2023-2024.

Chacun des deux candidats a fait parvenir un nouveau manuscrit de thèse quelques jours avant la date de réunion de ce conseil, mais la fiche de désignation des membres du Jury n'a toujours pas été jugée recevable en l'état pour chacun d'eux. Le Conseil de l'Ecole Doctorale n'a donc toujours pas pu rendre d'avis sur ces demandes.

La direction de l'ED DESPEG va solliciter l'expertise du Collège des Etudes Doctorales sur ces dossiers, et informera le conseil de l'Ecole Doctorale si elle est en mesure de représenter ces demandes pour avis lors de la prochaine réunion du conseil de l'ED.

6. Renouvellement de la Direction de l'Ecole Doctorale

La direction de l'ED informe le conseil que le mandat actuel de Direction de l'Ecole Doctorale, calé sur le contrat d'établissement arrive à échéance à la fin de l'année universitaire 2023-2024. Madame Bellone, Directrice de l'ED depuis mars 2021, et Monsieur Luppi, Directeur adjoint de l'ED depuis octobre 2019, expriment le plaisir qu'ils ont eu à travailler ensemble à la tête de l'ED depuis 3 ans et leur souhait de se représenter pour un mandat. La direction de l'ED va fixer prochainement le calendrier pour l'appel à candidatures et les élections en vue du renouvellement de l'équipe de direction de l'ED à la rentrée universitaire 2024-2025.

7. Questions diverses

Un point sur le calendrier de la coupure estivale de l'ED DESPEG est fait. **L'Ecole Doctorale DESPEG sera fermée à partir du Jeudi 01 Aout 2024 et réouvrira le Vendredi 23 Aout 2024 au matin.**

La réouverture de l'ED à compter du 23 Aout se fera à mi-temps les Mardi après-midi, Mercredi journée et Vendredi Journée jusqu'au Mardi 3 Septembre inclus. A partir du Mercredi 4 septembre, l'Ecole Doctorale réouvrira à plein temps.

Les demandes d'autorisation de soutenance pour Octobre 2024 pourront être déposées le 23 Aout 2024.

La réunion prend fin à 19h30

Bien cordialement,

Professeure Flora BELLONE

Directrice de l'Ecole Doctorale DESPEG